

PRÉSENTATION
DE LA 1^{ÈRE} VERSION DU
**PLAN DE
SOBRIÉTÉ
ÉNERGÉTIQUE**
COMMUNAL DE GLIÈRES-VAL-DE-BORNE



Engagée dans une démarche de développement durable, la Commune n'a pas attendu la crise énergétique pour se mobiliser et mener des actions de préventions et de recherches d'économies.

Elle a déjà procédé en 2021 à l'audit énergétique de tous ses bâtiments afin de programmer des travaux d'amélioration énergétique. Elle s'est engagée dans des projets d'énergies renouvelables ENR (hydroélectricité) et la mise en place d'un chauffage urbain à l'horizon 2024. La transition énergétique reste l'une de ses priorités.

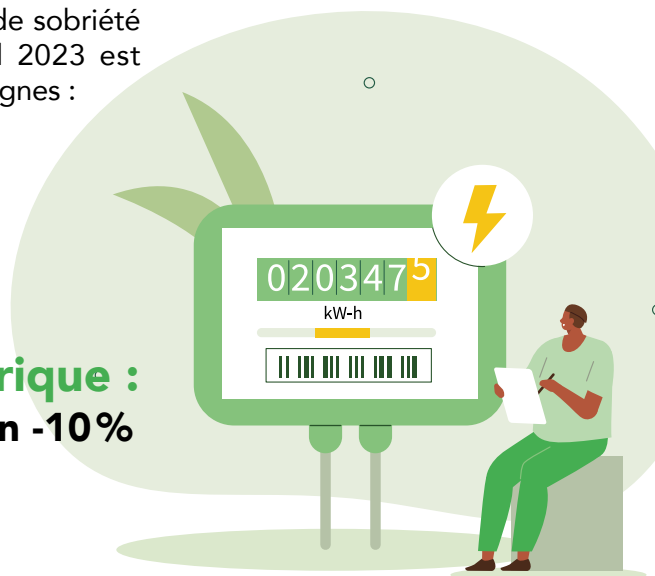
Parce que la dépense énergétique est l'affaire de tous, la Commune a décliné ce plan auprès des agents, des écoles et des utilisateurs des équipements, dans l'objectif d'encourager les éco-gestes. Face à l'explosion des coûts des Énergies, la Commune poursuit ses mesures pour optimiser ses consommations dès cet hiver.

Entre 2021 et 2022 nos premières actions ont permis de réduire de -3.6% sur 1 an notre consommation d'énergie fossile (fioul, gaz, bois) de 85 000 € à 82 000 €.

Aujourd'hui, notre plan de sobriété énergétique communal 2023 est défini dans ses grandes lignes :

01

Sobriété électrique : Objectif réduction -10% sur le coût total



L'éclairage public communal : À venir dès cet hiver :

La majeure partie du parc de l'éclairage public est vieillissant et ne répond plus à l'arrêté du 27/12/2018 et aux normes (lampes au sodium, au mercure,...). Toute l'année, l'ensemble de la commune ne sera plus éclairé de 23h à 6h. Les axes routiers secondaires et l'axe principal RD12 seront concernés. L'éclairage dans les hameaux sera arrêté. Cette simplification a pour but d'éviter d'intervenir sur les armoires électriques plusieurs fois par an. Il est rappelé que la nuit noire n'accentue pas les cambriolages ni les violences, puisque ces actes ont lieu dans la plus grande majorité en journée. Le parc de lampadaires est déjà passé au LED à 60% sur Entremont et 35% sur Petit-Bornand.

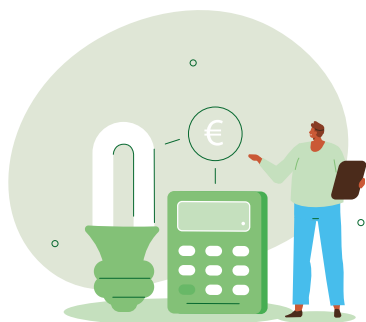
L'éclairage public représente 21002 € de dépenses. Actuellement, il est géré par ENALP dont dépend la Régie Électrique de Thônes. Le tarif public de la Régie Électrique de Thônes augmentera de 15% en 2023.

- 1 Extinction nocturne de l'éclairage public de 23h à 6h à compter du 4 janvier 2023.
- 2 Arrêt de l'éclairage dans les hameaux.
- 3 Réduction des illuminations de Noël.
- 4 Remplacement progressif des lampes fortement consommatrices par des éclairages LED dans un plan de modernisation et d'homogénéisation des 2 villages.

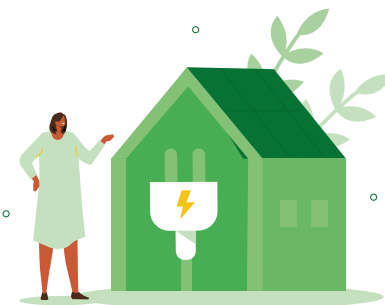
L'électricité des bâtiments communaux :

ENALP est également le fournisseur de l'électricité des bâtiments communaux.

- 5 Poursuite du remplacement des éclairages dans les bâtiments publics par des LED (déjà 65 dans l'école Guillaume Fichet) (prévision de 120 ampoules début 2023) (passage d'une consommation de 120 W à 20 W par panneau lumineux).
- 6 Gestes éco-responsables dans l'usage des bâtiments publics.
- 7 Diminution de la température des chauffe-eau à 55°C au lieu de 65°C.



02 Sobriété du chauffage (fioul - gaz - bois) : Objectif -10% du coût des énergies fossiles et transition vers des énergies renouvelables



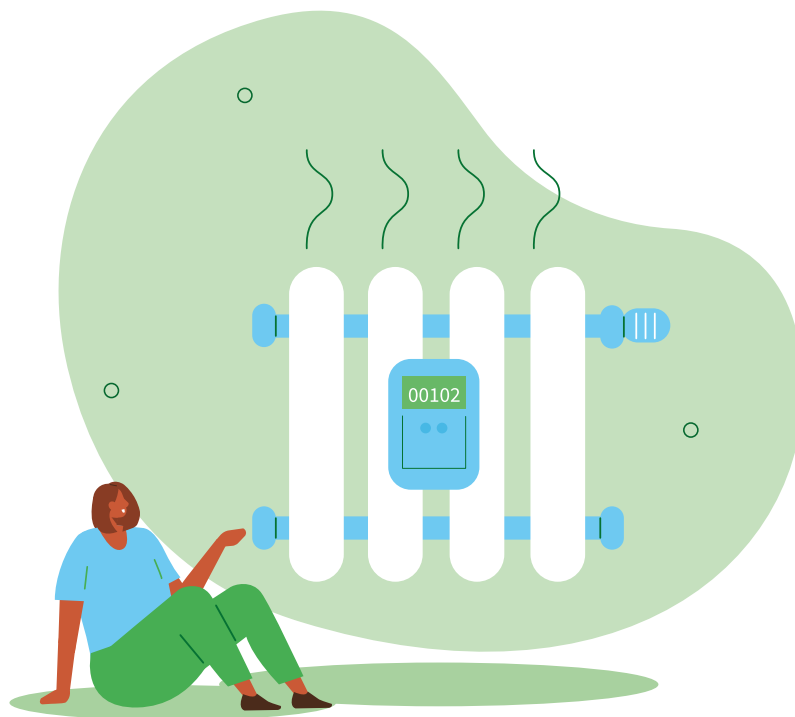
La consommation **gaz** s'élève à 39 235 € dont 14 000 € pour la salle d'animation, le plus énergivore des bâtiments communaux.

La consommation **fioul** s'élève à 36 602 € dont 11 000 € pour le foyer rural.

La consommation **bois** s'élève à 6 171 € (bâtiment France Services avec logements et salles annexes).

Dans les bâtiments communaux occupés, les températures n'excéderont pas 19°C (école, mairie, France Services...). La climatisation (école Guillaume Fichet) sera fixée à 26°C. Des ajustements selon les caractéristiques des publics concernés seront arbitrés ultérieurement.

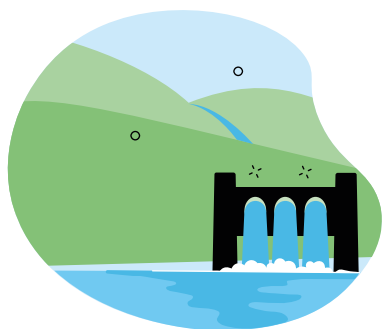
Dans les bâtiments communaux inoccupés, la nuit, la température sera réduite à 17°C dès 18 h et jusqu'à 6 h du matin ; au-delà de 48 h d'inoccupation, la température sera ramenée à 16°C idem pour les vacances scolaires. À 12°C pour la salle d'animation et le foyer rural.



Actions à venir dès cet hiver :

- 1 Réguler la durée du chauffage des bâtiments publics en fonction de leur utilisation.
- 2 Baisser de 2°C la température des bâtiments et fixer à 19°C la température dans les bâtiments publics pour un gain de 7% par degré en moins.
- 3 Régler le pilotage des températures en mode « non occupé » WE / vacances quand c'est possible avec réduction de 5°C.
- 4 Mettre une temporisation sur l'écoulement de l'eau des robinets (1m³ d'eau chaude économise 1 kWh).
- 5 Limiter sa dépendance énergétique carbonée :
 - > Se passer du fioul au centre-bourg à horizon 2024 avec la mise en place d'un réseau de chaleur biomasse (chauffage urbain à horizon 2024).
 - > Projet d'installation d'une microcentrale hydroélectrique (horizon 2026).

- 6 Engager à long terme l'amélioration énergétique des logements communaux loués « passoires thermiques » dont la plupart sont en classe G à F et dont les loyers sont bloqués à compter du 24/08/22 et bientôt interdits à la location dès 2025.
- 7 Mobiliser les associations et les utilisateurs des salles communales pour les inciter à participer à cette sobriété.



Actions réalisées :

- 8 Changement en 2021 du fournisseur gaz pour passer en GPL (Propane) avec VITOGAZ (dépense divisée par 2).
- 9 Désembouage des radiateurs pour optimiser leur fonctionnement et avoir un gain de 7 % (début octobre 2022).
- 10 Calorifugeage des conduites de chauffage dans les bâtiments (réalisé en 2022) qui permet de limiter les déperditions et de réduire de 20% la consommation.
- 11 Élaboration d'un plan de rénovation énergétique des bâtiments suite à l'audit réalisé en 2021 sur un programme de 10 ans :
 - > Lancement des travaux énergétiques (en 2023 : Maison de la Place, Maison médicale) et suppression des chaudières au fioul.
- 12 Mise en place de contrats de suivi et de maintenance des équipements de chauffage et de ventilation (2022) pour optimiser les rendements énergétiques.

03

Sobriété collective

- 1 Mobilisation des écoles avec un référent identifié pour sensibiliser aux écogeste.
- 2 Confortement des actions avec la mise en place d'un comité citoyen « transition énergétique ».

Relevez le défi, faites-le nous savoir !

